

Le mercredi 26 octobre 2005

Hydro-Québec est prête à déléguer

Mise à jour le mardi 25 octobre 2005, 15 h 17 .

Hydro-Québec (archives)

À la suite de demandes répétées des Conseils régionaux de l'environnement du Québec, Hydro-Québec a décidé d'aller de l'avant dans le dossier de l'autoproduction d'électricité de faible puissance.

Dans le projet soumis à la Régie de l'énergie pour approbation, Hydro-Québec se dit prête à autoriser une puissance installée qui ne dépassera pas 50 kilowatts.

La société propose d'accorder des crédits lorsque la production sera supérieure à la consommation. Toutefois, chaque année, la banque de surplus serait remise à zéro sans aucun retour d'argent.

Cette clause est trop limitative, de l'avis du Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec, qui demande que les producteurs qui envoient de l'énergie sur le réseau soient payés à un tarif raisonnable. L'Union des municipalités du Québec rejette également cette clause et souhaite plutôt des contrats à long terme.

Les audiences de la Régie de l'énergie se tiendront les 6 et 7 décembre prochains à Montréal. Entre temps, des rencontres d'information ont lieu entre Hydro-Québec et les 12 groupes intéressés par l'autoproduction d'électricité.

Il manque encore un quart de million \$

La Conférence régionale des élus de la Gaspésie a toujours espoir d'amasser assez d'argent pour mettre sur pied un Fonds d'intervention économique régional d'ici la fin de l'année.

Ce fonds est connu sous l'appellation FIER-Soutien. Ils doit servir à injecter du capital de risque dans les entreprises.

Mis en place sous l'égide des conférences régionales des élus, ces fonds d'intervention économique doivent cumuler un minimum de 1 million 500 mille dollars avant d'obtenir une accréditation d'Investissement Québec. Le gouvernement offre 2 dollars pour chaque dollar investi localement. La Conférence des élus de la Gaspésie doit donc amasser 500 mille dollars pour obtenir un million de Québec. Le problème, c'est que les municipalités gaspésiennes n'ont jusqu'à présent consentie que la moitié de la somme nécessaire.

Initialement, les CRÉ avaient jusqu'à la fin septembre pour faire une demande d'accréditation pour leur fonds. Le gouvernement a accepté de reporter ce délai à la fin de la présente année. Le directeur général de la Conférence des Élus, Gilbert Scantland, a encore espoir de convaincre plus de municipalités à injecter de l'argent dans le fonds avant la date butoir du 31 décembre.

Les FIER-Soutien peuvent injecter jusqu'à 250 mille dollars dans les différentes entreprises qui font appel à leur service.

Jusqu'à présent, les villes de Carleton, Chandler et Percé ont confirmé leur participation au capital du Fonds de soutien.

CIEUFM, le 26 octobre 2005